

Le 21 janvier 2026

La gestion spécifique des trois détenus hébergés dans cette cellule est incompréhensible.

En effet, la note de service en date du 19 janvier 2026 signée par la direction précise :

- Ouverture à deux agents lors du service continu.
- Ouverture à trois agents lors de la distribution des repas.

La note nous semble discutable, une gestion hybride sur la prise en charge de ces individus.

Par manque de place, une cellule fourre-tout composée d'un **MOS**, repéré comme vindicatif et dangereux récidive.

Le 20 janvier 2026 vers 8h40, il n'a pas hésité lors des mouvements douches à menacer les personnels, de leur jeter de l'huile bouillante, de les insulter, de les intimider et inciter les autres détenus de l'unité de vie à la rébellion.

La décision d'un placement en prévention en cellule disciplinaire était naturellement légitime.

Cependant, l'un des belligérants déclare :

- « **Tu vas voir, le médecin va passer, il va me sortir du mitard** ».

Et oui c'est commun !!! L'action disciplinaire est une nouvelle fois obstruée par la décision du service médical.

C'est devenu banal.

Le bureau local UFAP-UNSa Justice demande le transfert immédiat de ces deux énergumènes.

Le bureau local UFAP-Unsa Justice accompagneront à leur demande les victimes.

Le bureau local UFAP-Unsa Justice demande du soutien, de l'écoute et une reconnaissance pour ses personnels

Le bureau local